

## SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf décembre, à 19 H, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Thierry LECARPENTIER, Maire.

**Étaient présents** : MM. et Mmes LECARPENTIER Thierry, FOSSÉ Jean-Luc, MÉAU Christophe, ALEM Pierre, ANGELÉ Michel, CABELLA Anne, DUCOURNAU Marie-Neige, DUDEZ Philippe, HEURTEUX-PEYREGA Catherine, LABEDAN Brigitte, Florent ORMONT, TISSERAND Florence

Mme CORNEILLE Stéphanie donne procuration à Mme HEURTEUX-PEYREGA Catherine

Excusée : Mme Sonia LAGEON

**Secrétaire de séance** : M. ORMONT Florent

### TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DES RUES DU BOURG-CENTRE

M. le Maire informe que le projet de réhabilitation de la place de la Mairie et des rues adjacentes du bourg-centre peut être lancé. Il a rencontré le service Mission Ingénierie du Conseil Départemental et le CAUE qui ont réalisé conjointement une étude de faisabilité et proposé une esquisse de ces travaux.

En premier lieu, il présente le coût global du projet estimé à 264 000 € nécessitant de faire appel à un bureau d'études VRD avec une compétence paysagère :

- Travaux de voirie (revêtement, reprise du réseau pluvial, ...) : 240 000 € H.T. :
  - ✓ Place de la Mairie : 100 000 €
  - ✓ Rue du Docteur Bonnemaïson : 80 000 €
  - ✓ Rue de l'Eglise : 30 000 €
  - ✓ Rue de la Brèche : 30 000 €

- Maîtrise d'œuvre : 24 000 € H.T.

En second lieu il propose le plan de financement suivant :

- Total des subventions : 125 800 €
  - ✓ Subvention DETR 2019 (30%) : 79 200 €
  - ✓ Subvention Région (15%) : 39 600 €
  - ✓ Fonds de concours 3CAG 2019 : 7 000 €
- Autofinancement : 138 200 €.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- charge M. le Maire de lancer les démarches d'appels d'offre pour recourir à un bureau d'études VRD

- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce marché public

- accepte le coût global estimé du projet de réhabilitation de la place de la Mairie et des rues adjacentes du bourg-centre pour un montant de 264 000 € H.T.

- accepte le plan de financement tel que présenté ci-dessus

- sollicite les subventions suivantes :

- la D.E.T.R. 2019 auprès de l'Etat d'un montant de 79 200 €
- la fonds Régional, d'un montant de 39 600 €
- le Fonds de concours 2019 auprès de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone d'un montant de 7 000 €

- charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

## **TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

M. le Maire fait part au Conseil de la présence de fils nus d'éclairage public reliant le centre de loisirs aux bâtiments techniques. Cela n'étant pas réglementaire, il convient de remplacer ces fils nus par un câble torsadé.

Il présente le devis de l'entreprise BARDE SUD-OUEST de Gimont s'élevant à un coût de 342,40 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de remplacement des fils nus d'éclairage public par un câble torsadé de l'entreprise BARDE SUD-OUEST de Gimont pour un montant de 342,40 € H.T.

## **REFONTE SITE INTERNET MAIRIE**

M. le Maire rappelle le souhait de redynamiser le site internet de la mairie. Après plusieurs réunions et l'établissement d'un cahier des charges, il est proposé d'effectuer une refonte complète du site internet.

Deux sociétés ont été sollicitées mais une seule a fait une offre :

- GERS COMMUNICATION de Saint-Sauvy pour un montant de 2 910 € H.T. comprenant la création de l'architecture web, le nom du domaine et messagerie, l'intégration des contenus avec une formation de prise en main du site, l'hébergement et la maintenance, et une newsletter.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de 2 910 € H.T. de la société GERS COMMUNICATION de Saint-Sauvy pour la refonte du site internet de la mairie

- charge M. le Maire de signer toutes les pièces afférentes.

## **MODIFICATION STATUTAIRE DE LA 3CAG : PROJET TOURISTIQUE D'AMÉNAGEMENT DES SENTIERS DE RANDONNÉES**

M. le Maire expose à l'Assemblée le Projet Artistique et Touristique RANDONNÉES (**PATRANDO**) qui a été approuvé en conseil communautaire le 24/10/2017.

Afin de consolider ce projet et être en conformité avec les compétences de la 3CAG, il est proposé de modifier les statuts comme suit :

- à la rubrique 1.2.4 « Promotion du tourisme », il est proposé d'inscrire :

« Le **Projet Artistique et Touristique RANDONNÉES** consiste en l'aménagement de sentiers de randonnées thématiques identifiés comme structurants pour le territoire au vu des objectifs suivants :

- correspondre aux axes de développement identifiés par le PETR et en lien avec le message touristique véhiculé par le Comité Départemental du Tourisme,
- créer des sentiers thématiques en cohérence avec les axes identifiés par le PETR (Land'Art, Street Art, Itinérance douce),
- créer des sentiers structurants pour mailler le territoire et connecter les sentiers à l'échelle du PETR. »

Et la modification suivante pour éviter toute contradiction :

- à la rubrique 2.2 – alinéa 2 « Création, aménagement et entretien de la voirie » :

« - L'entretien des sentiers de randonnée transférés par les communes et identifiés en tant que tel par procès-verbal et cartographie. L'entretien consiste en des travaux de fauchage, débroussaillage et élagage.

- Aménagement de sentiers de randonnées thématiques identifiés comme structurants du PATRANDO pour connecter les circuits de randonnées avec les communautés limitrophes membres du PETR, les autres sentiers restant de la compétence communale ».

Il est rappelé aux conseillers municipaux les règles encadrant les modifications statutaires introduites par l'article L 5211-17 du CGCT et notamment le délai de trois mois accordé aux Maires, à compter de la notification de la délibération de la Communauté, pour inviter le conseil municipal à délibérer sur le projet de statuts. La modification est validée à la majorité qualifiée, c'est-à-dire avec l'accord des 2/3 des communes présentant au moins la moitié de la population totale ou la moitié des communes présentant au moins les 2/3 de la population, y compris l'accord de la commune comptant la population la plus importante.

M. le Maire invite les membres présents à délibérer sur le projet de modification statutaire tel que présenté et annexé.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la modification statutaire de la 3CAG telle qu'annexée ci-joint.

#### **DÉCISION MODIFICATIVE N°4**

M. le Maire fait part à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2018, les articles suivants ont été crédités pour le projet de création du club house et vestiaires au stade de football :

- 2031 : frais d'étude : comprenant les dépenses à régler au maître d'œuvre et au bureau de contrôle et de sécurité
- 2313 : construction en cours : comprenant les dépenses à régler aux entreprises du marché.

Cependant, après concertation avec le percepteur, les dépenses liées au maître d'œuvre et au bureau de contrôle et de sécurité doivent être réglées dans le même article que les dépenses liées aux entreprises du marché.

M. le Maire propose donc d'augmenter les crédits votés à l'article 2313 et de baisser les crédits votés à l'article 2031 afin de permettre le règlement des dernières factures :

- article 2031 (frais d'étude) : - 5 000 euros
- article 2313 (constructions en cours) : + 5 000 euros.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la décision modificative proposée ci-dessus.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

##### Demande de réglementation de la circulation chemin du Barry :

M. le Maire fait remonter une demande d'un riverain du Chemin du Barry de créer un sens de circulation afin de préserver l'état du chemin communal ainsi que l'état de son chemin privé. Une discussion s'engage à l'issue de laquelle il en ressort de l'impossibilité de donner une suite favorable à cette demande.

##### Travaux de voirie :

M. le Maire rappelle les plaintes des riverains empruntant le chemin communal situé à « Jourdan de Haut et de Bas » pour se rendre à leurs domiciles, fortement dégradé ces dernières années. Il informe qu'un devis va être sollicité auprès d'une entreprise afin d'en connaître le coût de réfection et prévoir ces travaux en 2019.

##### Inscription liste électorale : Constitution d'une nouvelle commission de contrôle

En séance du Conseil Municipal du 23 octobre dernier avaient été nommés à la nouvelle commission de contrôle des inscriptions sur les listes électorales les élus

suivants : M. LECARPENTIER, M. FOSSÉ, Mme CORNEILLE, M. ANGELÉ et Mme LABEDAN.

Or ni le Maire, ni les adjoints ne peuvent faire partie de cette commission.

M. le Maire demande alors à d'autres conseillers de se porter volontaire à la place de Mme CORNEILLE, de M. FOSSÉ et de lui-même. Se désignent donc : Mme HEURTEUX-PEYREGA Catherine, M. ORMONT Florent et M. ALEM Pierre.

Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arrats :

M. le Maire informe qu'il a été élu Président du Syndicat Mixte de l'Aménagement de l'Arrats en remplacement de M. MUN Pierre, démissionnaire.

Tour de table

M. MÉAU informe qu'il rencontrera M. Chabrol, membre de l'association « Energie Citoyenne en Pays Portes de Gascogne », association visant à contribuer à la transition énergétique et relocaliser la production d'énergie à travers l'investissement citoyen.

M. MÉAU donne lecture des résultats provisoires de fonctionnement et d'investissement de fin d'année 2018 : un excédent d'environ 450 000 € serait dégagé au 31.12.2018. Le bilan définitif sera donné début 2019. Il est rappelé l'important coût à venir sur les travaux de voirie, notamment sur les réfections des chemins endommagés par les intempéries de fin mai-début juin 2018.

M. FOSSÉ informe que, pour le bon fonctionnement de la caisse des écoles, le comité de la caisse des écoles vient de décider l'augmentation du ticket de repas à la cantine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 2,60 € à 2,80 €. La commune augmentera également sa subvention en 2019 de 12 000 € à 13 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45